



## INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTES

### CHARTRE QUALITÉ DES FORMATEURS – FORMATION INITIALE

Cette Charte Qualité des formateurs des IFSI et IFAS s'inscrit dans le cadre du Référentiel National de certification Qualité des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences, en référence à la loi de 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel*. Elle engage conjointement l'organisme de formation et tous les formateurs et a pour ambition de favoriser la démarche d'amélioration continue.

#### **L'organisme de formation s'engage à :**

- Mettre en place un cadre de travail de qualité pour la réalisation par les formateurs de leurs missions de formation à travers :
  - Des missions parfaitement définies et co-construites correspondant aux compétences du formateur selon un planning défini conjointement ;
  - Des procédures organisationnelles et administratives facilitant l'intervention des formateurs ;
  - La transmission d'éléments documentaires selon les besoins exprimés.
- Mettre au service des formateurs un accompagnement personnalisé pour leur permettre d'effectuer au mieux leurs missions de formation.
- Prendre en compte les remarques des formateurs dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.
- Archiver les documents pour chaque formation (déroulé pédagogique, évaluations, documents) fournis par le formateur et dont il a la propriété intellectuelle afin de répondre aux obligations de QUALIOPI.

#### **Le formateur s'engage à :**

- Fournir des informations exactes sur sa formation, ses compétences professionnelles et ses spécialisations et informer le Centre de formation de tout changement dans sa situation.

- Se doter des moyens nécessaires au maintien de son expertise et transmettre les attestations afférentes (participation à des colloques, congrès, formations, analyse de pratiques, communauté de pairs,...).
- Assurer une veille dans son domaine d'expertise et actualiser les contenus de formation et les supports pédagogiques en conséquence.
- Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.
- Mettre en œuvre des démarches pédagogiques permettant :
  - L'adaptation des prestations aux objectifs définis en fonction des bénéficiaires ;
  - La réalisation de procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation ;
  - La formalisation et la mise en œuvre d'un processus d'évaluation pour apprécier l'atteinte des objectifs en fin de formation.
- Exercer son activité avec une éthique professionnelle :
  - Honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle et de l'anonymat ;
  - Instauration d'un cadre de travail avec les groupes favorisant l'écoute et le respect, la solidarité, la bienveillance entre tous les participants, le non-jugement, la non-discrimination, les échanges et le partage des expériences, la stricte discrétion et confidentialité ;
  - Maintien avec les stagiaires de relations empreintes de correction et de droiture, en s'interdisant tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position.
  - Représenter le centre de formation, s'abstenir de tous comportements portant atteinte à l'image des Instituts.
- Adopter les dispositions spécifiques qui pourraient être nécessaires à l'accueil d'un stagiaire en situation de handicap.
- Signaler à l'organisme de formation tous aléas, dysfonctionnements ou problèmes dans la préparation ou le déroulement d'une formation.
- Répondre aux enquêtes d'appréciation sur sa collaboration avec l'organisme de formation

A LE MANS, le

**NOM :**

**PRENOM :**

**Signature de l'intervenant :**

Septembre 2021 – charte qualité / intervenants extérieurs –IFSI –IFAS